



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 3

CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

La greffière informe l'Assemblée de l'absence inévitable de la présidente et invite le président adjoint à prendre place sur le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint occupe le fauteuil à 13 h 30.

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act;*  
(M<sup>me</sup> la ministre CLARKE)

(N° 3) — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil (forme du nom)/The Vital Statistics Amendment Act (Name Registration).*

(M. le ministre HELWER)

M. le ministre GOERTZEN dépose une copie des *Règlements du Manitoba* 111/2021 à 127/2022 enregistrés en application de la *Loi sur les textes législatifs et réglementaires*.

(Document parlementaire n° 2)

M<sup>me</sup> CLARKE, *ministre des Relations avec les municipalités*, fait une déclaration au sujet de la Semaine de sensibilisation aux administrations municipales.

M. WIEBE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le ministre JOHNSON, M<sup>me</sup> LATHLIN, M. le ministre HELWER, M. SALA et M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir des ressources en ligne aux enfants et aux adultes ayant des troubles d'apprentissage et dont le QI est supérieur à 75 — notamment des vidéos en ligne qui mettent en vedette des personnes ayant des troubles d'apprentissage (« personnes visées ») et expliquent leur situation selon une approche axée sur les forces permettant de sensibiliser la population et de créer une liste centralisée de toutes les ressources destinées aux personnes visées, y compris des services de soutien pertinents pour les familles, les écoles et les employeurs, ainsi qu'une série de webinaires gratuits et des ressources permettant aux personnes visées d'avoir accès aux services de soutien du gouvernement — , à fournir des ressources supplémentaires pour veiller à ce que le délai d'attente actuel de deux ans pour obtenir une évaluation des troubles d'apprentissage soit réduit à moins d'un mois, à établir des partenariats avec des organisations afin d'offrir des services de soutien individuel et de groupe aux personnes visées qui deviennent adultes, à améliorer le financement des Services d'intégration communautaire des personnes handicapées et d'autres organisations qui pourraient offrir de l'aide aux personnes visées afin de réduire les temps d'attente, à reconnaître que les personnes visées ayant un QI normal à élevé peuvent fort probablement occuper des emplois à condition de bénéficier d'un appui adéquat, à mettre en place des initiatives pour aider ces personnes à obtenir des emplois et à les conserver, et à exiger que les enseignants suivent durant leurs études postsecondaires des cours sur les troubles d'apprentissage pour qu'ils comprennent mieux ces troubles et qu'ils puissent mieux enseigner en vue de mettre fin à la discrimination subie par les personnes visées dans les salles de classe.

M<sup>me</sup> LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à approuver la prise en charge des traitements liés à la perte auditive par le régime d'assurance-maladie de Santé Manitoba et à offrir à tous ceux qui en ont besoin une couverture basée sur le revenu étant donné qu'il a été démontré que l'ouïe est essentielle pour la santé cognitive, mentale et sociale des Manitobains ainsi que pour leur bien-être.

---

Conformément au paragraphe 34(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à cesser de privatiser les soins de santé et à investir dans le système de soins de santé public du Manitoba sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GUENTER voulant que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la cinquième session de la quarante-deuxième législature du Manitoba.

Le débat se poursuit.

M. KINEW intervient et propose que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial :

- a) ait démontré aux Manitobains que la première ministre poursuit le programme de l'ancien premier ministre Brian Pallister consistant à effectuer des coupes dans les soins de santé et à les privatiser tout en envoyant des chèques aux milliardaires;
- b) ait refusé d'annuler ses coupes dans notre système de santé public et qu'il cherche plutôt à le privatiser davantage, ce qui place la province sur la voie menant à un système de soins de santé coûteux et inéquitable à deux vitesses comme celui des États-Unis;
- c) n'ait pas fait face à la crise actuelle qui touche le système de soins de santé au Manitoba et qui met à rude épreuve les travailleurs de la santé de première ligne et les patients qui attendent en souffrant dans les salles d'urgence, particulièrement dans les établissements pédiatriques comme l'Hôpital pour enfants du Centre des sciences de la santé;
- d) ait continué à réduire les services de soins de santé et de santé mentale dans le Nord;
- e) n'ait pas pourvu le grand nombre de postes vacants dans les maisons de retraite afin que les personnes âgées et les Manitobains les plus vulnérables aient accès à des soins de qualité en temps opportun;
- f) ait refusé d'ordonner la tenue d'une enquête publique indépendante au sujet de sa réponse face à la pandémie, enquête qui lui aurait permis d'apprendre de ses erreurs et de rectifier le tir dans le but d'améliorer la vie des familles manitobaines et de renforcer le système de soins de santé;
- g) ait continué à réduire le financement alloué à l'éducation primaire et secondaire et à ne pas prévoir le financement nécessaire, alors que le nombre d'élèves en classe continue à augmenter, et qu'il n'ait offert aucun plan concret pour le soutien de l'éducation des adultes;
- h) ait refusé de faire face à la crise des dépendances puisqu'il n'accorde pas de financement aux initiatives visant la réduction des méfaits, notamment la mise en place de centres de consommation supervisés;
- i) ait continué à faire des déclarations trompeuses sur les centres de consommation supervisés en mentionnant des centres en Californie qui n'existent même pas;
- j) ait refusé de faire face à la crise du logement en ne construisant pas de logements sociaux abordables avec services de soutien;
- k) ait omis d'agir en vue d'améliorer l'accès aux services de santé mentale dans la province, particulièrement pour les jeunes et les enfants ainsi que les personnes qui vivent dans des collectivités éloignées ou rurales, de même que l'accès à de l'aide pour les enfants sous la tutelle des services à l'enfant et à la famille;
- l) n'ait pas pris de mesures pour faire face à l'épidémie de femmes, de filles et de personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées et qu'il n'ait pas offert de mesures de soutien concrètes pour prévenir la violence familiale et aider les personnes qui fuient cette violence;

- m) n'ait présenté aucun plan détaillant la façon dont le gouvernement provincial compte réduire le nombre d'enfants placés sous la tutelle des services à l'enfant et à la famille et aider les personnes qui ne sont plus sous la garde de ces services;
- n) ait continué à provoquer la hausse du coût de la vie du Manitobain moyen en augmentant le fardeau fiscal des locataires, en éliminant des services, en haussant les tarifs d'Hydro Manitoba, en s'en prenant aux travailleurs et en augmentant le prix des biens essentiels vendus dans les épiceries, tout en n'accordant aucun soutien aux producteurs;
- o) ait refusé d'appuyer les travailleurs puisqu'il a gelé leurs salaires et qu'il a nui aux travailleurs de la fonction publique en laissant des postes vacants dans d'importants secteurs comme celui de la sécurité routière et des soins de santé;
- p) ait continué à s'attaquer au droit à la négociation collective dans la province alors qu'il n'a ni prévu de jours de congés de maladie payés ni mis en œuvre de mesures de soutien de la santé et de la sécurité pour les travailleurs manitobains qui auraient permis de garantir qu'ils demeurent en santé et en sécurité au travail;
- q) ait refusé de prendre des mesures concrètes pour favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones du Manitoba, puisqu'il a manqué une fois de plus à ses obligations légales et qu'il n'a réalisé aucun progrès dans la réparation des préjudices résultant des commentaires blessants de l'ancien premier ministre Brian Pallister;
- r) ait refusé d'augmenter le financement accordé aux municipalités comme Brandon, Dauphin, Selkirk, Gimli, Thompson et Flin Flon, ce qui signifie que ces municipalités voient leur budget gelé pour la septième année consécutive;
- s) n'ait pas pris de mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques et qu'il va de l'avant avec un plan pour la privatisation des parcs provinciaux;
- t) n'ait pas mentionné que la province n'avait pas réussi à entamer le projet des canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin, tout en accordant aux projets d'infrastructure, comme l'entretien et la réfection des routes, un financement qui est — de plusieurs millions de dollars — inférieur aux besoins et en n'embauchant pas assez de personnel affecté aux services de déblaiement des routes, particulièrement dans les collectivités du nord du Manitoba;
- u) ait continué à s'en prendre aux étudiants et aux établissements postsecondaires puisqu'il va de l'avant avec son plan consistant à réduire le financement des universités et des collèges tout en augmentant les frais de scolarité et en n'offrant aucun soutien aux services d'enseignement de l'anglais langue seconde aux nouveaux arrivants et aux réfugiés;
- v) n'ait offert aucune vision pour appuyer la population du Nord, alors que le gouvernement provincial continue à réduire les mesures essentielles de soutien aux entreprises qui lui étaient destinées;
- w) n'ait offert aucune aide aux producteurs qui font face à des coûts élevés de production et à d'autres défis pendant cette crise liée au coût de la vie;
- x) n'ait pas appuyé les services en langue française au Manitoba;
- y) n'ait pas appuyé une disponibilité accrue des services à large bande dans les collectivités rurales et du Nord;

- z) n'ait pas mentionné la façon dont le gouvernement provincial compte favoriser l'équité pour tous les Manitobains, en particulier les personnes de couleurs, les femmes, les Autochtones ainsi que les personnes appartenant à des groupes en quête d'équité;
- aa) n'ait pas pourvu des postes importants au sein du ministère de la Justice, comme des postes de procureur de la Couronne, à divers endroits de la province;
- bb) n'ait pas mis en œuvre un plan exhaustif pour appuyer les personnes handicapées pendant la crise actuelle du coût de la vie,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le président adjoint déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES, M. WASYLIW, M<sup>me</sup> LAMOUREUX, M<sup>me</sup> la *ministre* GORDON, T. LINDSEY et M. le *ministre* GOERTZEN interviennent. M. SALA exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président adjoint,

Andrew Micklefield